

CCMMEP du 25 janvier 2022

Déclaration liminaire

M. le Ministre, Mme la Directrice des Affaires financières, M. le Sous-directeur de l'enseignement privé, Mesdames, Messieurs les membres du CCMMEP,

Syndicat attaché au dialogue social, le Snec-CFTC rappelle régulièrement à l'Etat la nécessité de corriger des situations injustes et urgentes.

Le Snec-CFTC fait les constats suivants.

Sur le plan salarial, aucune réelle revalorisation puisque seule la moitié des maîtres bénéficiera non pas d'une revalorisation salariale mais de primes qui ne font que compenser très partiellement et temporairement l'inflation. Le projet de décret portant création d'une indemnité pour les agents (maîtres et AESH de l'enseignement privé sous contrat) accueillant les enfants de soignants au-delà de leur temps de travail normal est une véritable insulte faite à ces personnels puisque son montant – 56 € nets par jour – est inférieur au Smic.

Or, le ministère rend des dizaines de millions d'euros de crédits budgétaires non consommés. Il verse plusieurs centaines de milliers d'euros à un cabinet de conseil qui aurait, selon la presse financière, une responsabilité dans l'affaire Enron, qui a encouragé des pratiques à l'origine de la crise des *subprimes* et dont la politique d'optimisation fiscale ne serait pas, selon le journal *Le Monde*, à l'avantage des finances de la France.

Pour le Snec-CFTC, la vraie priorité du ministère devrait être de rétribuer à leur juste valeur ses salariés.

Second constat : le ministère refuse d'admettre que le temps de travail des maîtres a augmenté depuis sa dernière mesure, en 2011. Le Snec-CFTC :

- dénonce régulièrement la perte de pouvoir d'achat des maîtres ;
- dénonce régulièrement l'insuffisance de la rémunération des maîtres délégués et des AESH ;
- dénonce régulièrement la précarisation des maîtres voulue et entretenue par le ministère ;
- demande régulièrement que l'on sécurise le temps de travail des maîtres en limitant réglementairement la durée et l'amplitude de la journée de travail ;
- demande que l'on prenne des mesures efficaces pour faire respecter le droit des maîtres à la déconnexion ;
- dénonce régulièrement le développement du mal-être au travail.

Le Snec-CFTC constate que ses demandes répétées de constituer des groupes de travail ministériels sur des sujets aussi urgents que légitimes n'ont pas été entendues.

Ces constats ont amené le Snec-CFTC à appeler à faire grève le 27 janvier 2022.

Dans l'attente de voir le ministère ouvrir un vrai dialogue social, sincère et constructif, sur ces sujets, le Snec-CFTC demande que les maîtres reçus sur liste complémentaires aux concours de la session 2021 soient recrutés à effet immédiat, en tant que stagiaires et non en tant que maîtres délégués.